Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_140-DE

Publié le

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☏ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 28.10.2026
Date d'affichage
...

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	36
Titulaires	34
Suppléants	2
Pouvoirs	2
Votants	**38**
Quorum	**23**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle au-dessus du gymnase de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Pascal LEROY, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Solange TASSIGNY (suppléante de Siegfried GLESSMER), Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Alexandra LEPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné procuration : Thomas LEROY à Marie-Françoise ISABEL, Philippe PIARD à Alain PORQUET

Absents/excusés : Adrien LECERF, Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Angélique LEMIÈRE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE

Secrétaire de séance : Jean-Christophe CARON

Délibération n° 2026/140

Objet : FINANCES - Budget annexe « Office de tourisme » - Subvention d'investissement pour la réhabilitation du bâtiment

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment destiné à accueillir l'office de tourisme, des dépenses d'investissement sont inscrites au budget annexe « Office de tourisme ».

Afin de contribuer au financement de cette opération, il est proposé que le budget principal verse une subvention d'investissement au budget annexe « Office de tourisme ».

Cette participation a pour objet de financer une partie des dépenses liées aux travaux de réhabilitation du bâtiment.

Le montant de la subvention est fixé à 350 000 € et il est inscrit au budget aux imputations suivantes :

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_140-DE

Budget principal Dépense d'investissement	Budget annexe « Office de tourisme » Recette d'investissement
Opération 9942 « Office de tourisme » Chapitre 20 - Subventions d'équipement versées Article 20415332 - Bâtiments et installations	Chapitre 13 - Subventions d'investissement Article 13258 - Autres groupements

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 350 000 € du budget principal au budget « Office de tourisme ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif 2026 du budget principal et du budget annexe « Office de tourisme ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention d'investissement de 350 000 € du budget principal au budget « Office de tourisme » ;
- Autorise le Président à procéder à l'ensemble des opérations comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Pour extrait conforme,

Le Président
Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTE de COMMUNES Val ès dunes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr